PROGRAMME

Faut-il avoir peur de l'amiable et de la justice négociée ?

Date : mardi 4 juillet 2023, 11h15 - 13h15

Durée : 2H

Lieu : Présentiel à la Maison de la Chimie (28 rue Saint Dominique, 75007 Paris) / Distanciel

Contenu de la formation :

PASCAREL Carole

Biographie : VIE PROFESSIONNELLE Depuis 2013 Avocate associée en structure de moyen - Cabinet dédié au droit de la famille, droit du patrimoine, droit des mineurs, droit des successions, tutelles – Expertise en Modes amiables de la résolution des litiges (médiation, procédure participative, processus collaboratif) 2000 – 2013 Cabinet UGGC Avocats - Paris Département contentieux civil et commercial INSTANCES REPRESENTATIVES DU BARREAU – FORMATIONS SPECIALISALANTES 2020-2022 Médiateur national de la consommation des avocats 2018-2020 Membre du Conseil National des Barreaux (C.N.B.) Vice-Présidente de la Commission Exercice du Droit Membre de la Commission Formation Professionnelle 2015- 2017 Membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris Déléguée du Bâtonnier aux Modes Alternatifs de Résolution des Différends Secrétaire de la Commission exercice du droit Secrétaire de la Commission de conciliation des difficultés d'exercice en collaboration Depuis 2017 Médiateur - Formée à la médiation à Ifomène DU2 Inscrite sur la liste des Médiateurs du C.N.M.A. (Centre national de médiation des avocats – crée par le C.N.B.) Inscrite sur la liste des Médiateurs près la Cour d'Appel de Paris et de la Cour d'Appel de Rouen Depuis 2011 Formée au processus collaboratif 2010-2011 Membre du Comité d'Ethique Clinique de Cochin – formation à l'éthique clinique

LASEK Céline

HERRY Jeanne

Biographie : réalisatrice du film « Je verrai toujours vos visages »

CARLIER Marie France

BECCUAU Laure

NIORÉ Vincent

Biographie : Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris (mandature 2022-2023). Ancien premier secrétaire de la Conférence. Président de l'Institut de Droit pénal du Barreau de Paris. Délégué du Bâtonnier de Paris aux contestations des perquisitions chez l'avocat (2008-2020). Ancien membre du Conseil de l'Ordre (2008-2010). Ancien membre du Conseil National des Barreaux (2012-2017). Avocat inscrit auprès de la Cour pénale internationale. Membre de l'Association des Avocats Pénalistes (ADAP). Vincent NIORÉ a été élu vice-Bâtonnier du Barreau de Paris pour la

Objectif pédagogique :

Méthode pédagogique : Approche pragmatique de la matière, pédagogie favorisant l'interactivité entre participant et intervenants

Prérequis : être avocat

Public visé : Professionnel du Droit

Niveau :
2 - Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

Support pédagogique : Un support pédagogique sera remis en fin de formation

Evaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation

Tarif : 105 € HT

mandature 2022-2023. Associé au sein du cabinet STAS & Associés, il consacre l'intégralité de son activité à l'exercice de la défense pénale auprès d'une clientèle de particuliers, d'entreprises, de banques et de compagnies d'assurances. Vincent NIORÉ a acquis une parfaite pratique de la défense et de la procédure pénale, qu'il met au service de ses clients tout au long du processus judiciaire tant en matière correctionnelle que criminelle devant toutes les juridictions nationales. De 2008 à 2020, les Bâtonniers successifs du Barreau de Paris lui renouvèlent leur confiance en lui confiant la fonction de délégué du Bâtonnier aux contestations des perquisitions chez l'avocat. Il oppose une résistance farouche aux magistrats qui perquisitionnent outre un acharnement constant à défendre le secret professionnel, les droits de la défense et la présomption d'innocence devant le juge des libertés et de la détention. Ces années de contestations lui ont permis d'accéder au cœur de l'enquête pénale. Il a pu faire évoluer la jurisprudence en faisant juger notamment que le Bâtonnier est en charge d'une mission de protection des droits de la défense et que sont protégés non seulement le secret professionnel de l'avocat mais, en outre, le secret des arbitres. Vincent NIORÉ a précisément développé une expertise particulière dans le domaine de la contestation de la saisie en perquisition des données dématérialisées. Il est régulièrement consulté pour son expertise par des magistrats, par la Conférence des Bâtonniers, par des Bâtonniers de France et des Barreaux européens. Il est fréquemment invité à participer à des conférences et à des formations. Il est l'auteur de nombreux articles ainsi que de l'ouvrage "Perquisitions chez l'avocat" (Ed. Lamy, 2014), et est le co-auteur du "Guide pratique de la contestation des perquisitions" publié par le Conseil National des Barreaux.

DUPONT MORETTI Eric, Ministre, Garde des sceaux

NOËL Stéphane

COUTURIER Julie

Biographie : Julie Couturier est titulaire du DEA de droit privé général de Paris I et a prêté serment le 1er mars 1995. Elle a été collaboratrice au cabinet Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés de 1996 à fin 2003 avant d'en devenir associée de 2004 à fin février 2017. Elle est désormais associée du cabinet JCD Avocats dédié au droit de l'exécution, du patrimoine et de l'immobilier. Julie Couturier est invitée permanente de l'UJA de Paris (dont elle a été trésorière puis vice-présidente) et membre d'honneur de la FNUJA. Elle a également été membre du conseil de l'Ordre de 2009 à 2011 et secrétaire du conseil en 2011. Julie Couturier a intégré en 2003 le conseil d'administration de l'association Droit & Procédure qu'elle a présidée de 2013 à 2015. Elle assure de nombreuses formations en matière de voies d'exécution et anime notamment le parcours « Voies d'exécution » de l'EFB. Elle co-anime également depuis 2007 l'atelier consacré à l'actualité des voies d'exécution à Campus. Julie Couturier a été élue Bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris pour la mandature 2022-2023.